

LE DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES
UNIVERSITAIRES ET
PROFESSIONNELLES.
LE DEVENIR DES
PATRIMOINES
CULTURELS DES VILLES
HISTORIQUES

par Jellal ABDELKAFI

En guise d'introduction, quelques mots sur le rôle de la coopération internationale pour « le Droit au Patrimoine »

La diversité culturelle des patrimoines architecturaux et urbains désormais reconnue depuis 2001 comme bien de l'Humanité et comme richesse à protéger, est un paradigme, c'est-à-dire un ensemble de valeurs reconnues par la communauté internationale, nécessaire pour créer les conditions du dialogue, de la cohésion sociale et du développement durable à respecter pour « relever les défis et assumer les responsabilités » dans « une planète en transition » menacée entre autres, par les changements climatiques, les migrations rurales et les pressions démographiques sur les villes.

Cette Conférence mondiale des Humanités invite les participants à s'interroger sur nombre de situations souvent rencontrées dont le traitement conditionne le devenir du patrimoine.

Comment les institutions nationales et internationales, les collectivités publiques locales et régionales, les communautés ethniques et culturelles, les associations de la société civile et les corps universitaires et professionnels... vont-ils mettre en œuvre ce thème de la diversité culturelle, modèle de pensée et système de valeurs, pour poser les problèmes de l'habitat patrimonial et construire les problématiques sociales et économiques d'intervention dans les villes anciennes « ensembles historiques et traditionnels » (UNESCO, 1975) et les villes nouvelles des modernités des XIX^e et XX^e siècles ?

Autrement dit en termes sociopolitiques, comment les gouvernants et les gouvernés vont-ils mettre en œuvre « la bonne gouvernance » démocratique et participative autant que faire se peut, pour que la diversité culturelle

soit effectivement « un moteur de dialogue » pour la réalisation de projets partagés respectueux des typologies de l'habitat et des morphologies urbaines patrimoniales.

Les déclarations des pays francophones réunis à Dakar en 2014 et à Tunis en 2016, annonçant la création d'un réseau des acteurs du patrimoine et la création d'un secrétariat permanent, les recommandations de la Fondation du Patrimoine et des Villes historiques arabes et l'Organisation des Villes du Patrimoine mondial pour l'Afrique et le Moyen-Orient, énoncées lors du Congrès international de Tunis en 2015, le rapport de la région des pays arabes présenté par l'UNESCO et l'ALECSO pour la troisième Conférence des Nations unies sur la contribution de la culture en matière d'habitat et de développement durable (Habitat III Quito, 2016) ont souligné avec insistance le nécessaire développement des compétences universitaires et professionnelles dans chacun des pays ainsi que la mise en place d'un dispositif transversal de formations qualifiantes et professionnalisantes pour conduire des politiques patrimoniales relatives à la culture dans le respect de sa diversité comme le souhaite la recommandation sur les Paysages urbains historiques (UNESCO, 2011).

Toutes ces déclarations et recommandations convergent sur l'offre d'un projet de coopération pour engager l'action de protection des patrimoines : chacun des pays peut être « assisté et conseillé » s'il le désire, par les organisations de coopération internationale et/ou bilatérale. Le Secrétariat permanent du Réseau francophone du Patrimoine de même que la Direction de la Culture de l'ALECSO, se sont déclarés prêts à jouer le rôle de « sentinelle » et de « facilitateur » pour engager les processus politiques et administratifs de montage de projets opérationnels.

Retour sur expériences au Maghreb et au Machrek

■ Le projet de Centre historique en Tunisie et les questions de la formation

Dans la pratique, cette procédure de coopération suppose de délicats arbitrages entre autorités compétentes. Tel est le cas du Projet de réhabilitation de l'habitat ancien et de régénération urbaine des Centres historiques de la Tunisie (PCHT) établi par la Direction générale des Collectivités locales (2008-2012) soumis à approbation en conférence exécutive le 5 juin 2015.

Ce projet de réhabilitation/régénération d'une vingtaine de villes anciennes et de villes nouvelles juxtaposées, constituant l'armature urbaine de la Tunisie contemporaine n'est pas entré en exécution, bien que les bailleurs de fonds de la coopération bilatérale et internationale aient fait preuve de leur disponibilité à financer la démarche patrimoniale sous réserve de la mobilisation des Communes comme maîtres d'ouvrage publics pour concrétiser la méthode du projet partagé à l'échelle locale impliquant la participation citoyenne.

Pour assurer le succès de ce projet de réhabilitation de l'habitat et de régénération urbaine, la Direction générale des Collectivités locales s'engageait à lancer un programme de formation à trois niveaux :

- ▶ formation de sensibilisation des conseillers municipaux, des agents des administrations centrales et des organismes paraétatiques et des responsables des associations de sauvegarde. Objectifs : partager un langage commun, savoir travailler en équipe, organiser un projet ;
- ▶ formation des compétences professionnelles auprès des chefs des services municipaux, des techniciens des administrations régionales, des techniciens des ateliers d'urbanisme et d'architecture. Objectifs : formation continue et mise à jour des compétences centrées sur la gestion des projets d'intervention ;
- ▶ formation diplômante de spécialité destinée aux professionnels de la conception en matière de réhabilitation et régénération (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues).

Objectifs : créer les spécialistes reconnus qui, à terme, auront l'exclusivité des interventions, réhabilitation/régénération.

■ Le Cours de Tunis, la formation des Architectes du Patrimoine

Dans ce contexte de retour sur expérience, il convient de se souvenir que la Tunisie avait mis en place en 1994, un cours post-grade d'Études supérieures spécialisées en Architecture du Patrimoine, le Cours de Tunis, qui a fonctionné jusqu'en 2003 pour former quatre-vingts architectes du patrimoine comprenant outre des Tunisiens, des Algériens, des Marocains et des Mauritaniens. Cet enseignement dispensé dans des locaux appropriés à l'Institut national du Patrimoine, par des enseignants tunisiens et des experts de l'UNESCO, de l'ICCROM et de l'École de Chaillot (Paris), disposait d'une bibliothèque et de matériel audiovisuel ; il bénéficiait de financements de la coopération bilatérale (France-Italie) et de l'Union européenne. Pour de tristes raisons de mauvaise gestion le Cours de Tunis a malheureusement disparu.

■ Les formations pluridisciplinaires pour la valorisation du patrimoine culturel en Tunisie

En 2014, le Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine relance, avec l'appui de la Banque mondiale, la question de « la gestion et de la valorisation du patrimoine culturel en Tunisie ». Il s'agit de mettre en place un dispositif de formation pluridisciplinaire pour répondre aux missions de l'Institut national du Patrimoine (INP) de l'Agence de Mise en Valeur, de Promotion du Patrimoine culturel (AMVPPC).

Objectifs :

- ▶ organiser les connaissances scientifiques et les savoir-faire professionnels ;
- ▶ renforcer le rôle de la culture dans les procédures d'aménagement ;
- ▶ satisfaire aux obligations légales du Code du Patrimoine archéologique, historique et des Arts traditionnels, 1994 et du Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, 1994 ;
- ▶ coller aux métiers multiples en évolution constante, la formation étant un service de proximité.

Méthode :

- construire une stratégie de formation pour créer cinq types de profils et une trentaine de métiers.

Profils :

- métiers du savoir : chercheurs, conservateurs-prescripteurs, médiateurs scientifiques ;
- métiers de l'architecture et de l'urbanisme : architectes/urbanistes du patrimoine en exercice libéral, architectes/urbanistes de l'État ;
- métiers d'ouvriers du bâtiment ;
- métiers d'art ;
- métiers de gestion et de promotion : directeur de site, médiateur du patrimoine.

Faisabilité :

- fonctionner par contrat d'objectifs ;
- confier la réalisation à un prestataire pour créer une unité de formation professionnalisante aux métiers du patrimoine.

Financement : Banque mondiale

Cette étude du Ministère de la Culture/Banque mondiale achevée en 2005, n'a pas eu de suite⁴⁹.

Elle ambitionnait de développer un secteur culturel qui soit aussi un marché. Elle proposait la formation de l'intelligence qui est au cœur du dispositif de réforme, les ressources humaines étant le premier matériau pour :

- garantir un niveau de conscience sur les témoignages culturels des ensembles historiques traditionnels, des sites et des paysages ;
- attribuer une valeur aux patrimoines matériels et immatériels et leur dessiner un futur.

49 Banque mondiale – Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine, Tunisie – Unité de Projet de Gestion et de Valorisation du Patrimoine culturel – Étude d'élaboration d'un dispositif de formation pluridisciplinaire au profit des intervenants dans les secteurs du patrimoine et du tourisme culturel, par Jellal ABDELKAFI, architecte-paysagiste DPLG Urbaniste IUP et Gilles NOURISSIER, directeur de l'École d'Avignon, Tunis, 2005.

■ Le rôle du mouvement associatif à Tunis, Alger et Fès

Ce retour sur l'expérience tunisienne en matière de projets de réhabilitation/régénération et de formation/professionnalisation, peut être mis en perspective à l'échelle du Maghreb et du Machrek. Deux observations retiennent l'attention.

Tout d'abord, depuis le début des années soixante du siècle dernier, les villes anciennes, ensembles historiques et traditionnels⁵⁰ et les villes nouvelles des modernités des XIX^e et XX^e siècles juxtaposées les unes aux autres, ont été progressivement mais sûrement marginalisées par les processus d'urbanisation des agglomérations qui les portent. Dans ce contexte caractérisé par des mutations sociales et économiques, les villes anciennes et les villes nouvelles juxtaposées sont des centres historiques en voie de « dépérissement » en raison de :

- la stérilisation du marché foncier ;
- la dégradation du patrimoine immobilier, privé et public ;
- la permanence de la misère sociale ;
- la disparition des organisations artisanales.

Les autorités locales et nationales se sont efforcées de résorber la plupart de ces handicaps en lançant des démarches de sauvegarde. L'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis (1967), l'Atelier de la Casbah d'Alger (1971), l'Atelier de la Médina de Fès (1975), ont mis en marche des procédures de planification participative avant l'heure qui ambitionnaient l'intégration de la ville historique à la matrice urbaine, afin de lutter contre l'effet ghetto. Jusque dans les années 1980, la protection des médinas des trois capitales du Maghreb peut être considérée comme relativement assurée.

À partir des années 1990, le projet politique de sauvegarde s'amenuise ; l'impuissance institutionnelle relative à la question du patrimoine culturel se confirme : le devenir des villes historiques n'est plus assuré⁵¹.

50 UNESCO, 1975.

51 ABDELKAFI J., « Les médinas en devenir » dans BALBO M., *Médinas 2030. Scénarios et stratégies*, L'Harmattan, 2010.

■ La nécessaire participation des habitants pour la conservation du Caire historique

Kareem Ibrahim, architecte, analyse le panorama des procédures et des projets pour la « Conservation du Caire historique », inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial (UNESCO, 1979)⁵².

Il souligne que la réhabilitation de l'habitat et la régénération urbaine du Caire historique ne peuvent être conduites en dehors d'un processus d'organisation spatiale et de planification urbaine fondé sur :

- ▶ les réalités socio-économiques qui doivent être préalablement évaluées ;
- ▶ les besoins des populations en matière d'éducation, de santé et de culture ;
- ▶ l'accès à l'emploi et au microcrédit pour créer des entreprises ;
- ▶ la réhabilitation assistée de l'habitat aux fins sociales ;
- ▶ la réutilisation des patrimoines et la restauration des monuments historiques.

K. Ibrahim souligne tout l'intérêt de la participation effective des habitants à condition que la démarche de réhabilitation/régénération soit programmée sur le long terme pour permettre à la communauté d'exercer son droit de regard, d'évaluer les progrès accomplis ou au contraire de rectifier les erreurs, en un mot de capitaliser sur les acquis de l'expérience.

Cette façon de voir la réhabilitation/régénération urbaine sort des chemins battus : le projet urbain en milieu historique n'est pas un artefact d'architecture mais une procédure participative visant l'intégration des efforts institutionnels, des coopérations internationales et bilatérales et des sociétés civiles. « *One of the key lessons learned in the case of historic Cairo, if not of the most important of all, is that the success of an urban conservation and regeneration project is almost entirely dependent on the effectiveness of the urban governance structure in the local context* ».

52 IBRAHIM K., « La Conservation du Caire historique » dans *Rapport de la Région des pays arabes, Conservation et Régénération urbaine – UNESCO/ALECSO – Rapport général pour Habitat III*, Quito, 2016 ; ABDELKAFI J., *Développement durable des pays de la région arabe – Réhabilitation de l'habitat ancien et Régénération urbaine des villes historiques – Stratégie culturelle*, mai 2016.

Conclusion

Pour conclure, disons que « la bonne gouvernance » ne s'invente pas, ne se crée pas si le portage politique ne garantit pas le nécessaire fonctionnement démocratique des dispositifs institutionnels, juridiques et financiers des procédures de protection, sauvegarde et mise en valeur des patrimoines culturels.

En attendant et par référence au « Droit à la Ville », concept universitaire des années soixante du siècle dernier, peut-on imaginer pour les pays de la Francophonie un « Droit au Patrimoine » ?

